

PAR COURRIEL

Le 19 avril 2023

N/Réf.: 24836

Objet : Demande d'accès aux documents – *Décision*

La présente donne suite à votre demande reçue à nos bureaux le 22 mars 2023 visant à obtenir, depuis août 2018, les documents suivants relatifs au Programme des entrepreneurs volet 1 :

1. *Nombre de demandes de sélection permanente (DSP) reçues
Ventiler les dossiers francophones vs non-francophones;*
2. *Décisions rendues (acceptation, refus, rejet, etc.);*
3. *Motifs de refus et nombre de refus pour chacun d'eux;*
4. *Nombre de dossiers en attente de traitement selon une date récente de l'extraction des données;*
5. *Délais de traitement des DSP
Ventiler les dossiers francophones vs non-francophones;*
6. *Engagement sur les normes de service à rendre une décision à la suite d'une demande de sélection permanente dans le cadre du Programme des entrepreneurs.*
7. *Liste des incubateurs/accélérateurs/centres d'entrepreneuriat universitaire ayant soumis une offre d'accompagnement.*

À cet effet, nous vous transmettons une partie des renseignements demandés et détenus par le Ministère. Notez que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi) prévoit certaines restrictions au droit d'accès. Ainsi, en vertu des articles 53 et 54 de la Loi (en annexe), l'accès à certains renseignements vous est refusé.

Concernant le sixième point de la demande, nous vous informons que le Ministère ne détient pas les documents demandés. Or, la Loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions (article 1).

Relativement à la dernière question visant la *Liste des incubateurs/accélérateurs/centres d'entrepreneuriat universitaire ayant soumis une offre d'accompagnement*, nous vous invitons à consulter l'hyperlien suivant :

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/acces-information/demandes-acces/2022/22251.pdf>

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante: www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/

Nous vous prions d'agréer, , nos salutations distinguées.

Originale signée par :

M^{me} Tabita Nicolaica
Responsable de l'accès aux
documents et de la protection
des renseignements personnels

p. j.

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

MOTIFS DE REFUS INVOQUÉS

Article 53 Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

Article 54 Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

Question 1 : Nombre de dossiers Entrepreneurs Volet 1 reçus, ventilés par année de réception

Année de réception	Francophone	Non-Francophone	Total
2018	0	5	5
2019	6	8	14
2020	7	15	22
2021	9	45	54
2022	17	8	25
2023		0	
Total		81	

Question 2 : Nombre de dossiers Entrepreneurs Volet 1 avec une décision, ventilés par année de décision et décision rendue

Année de décision	Accepté	Refusé	Rejeté	Autres décisions	Total
2019		0	0		5
2020	25	6	0	0	31
2021		0	0	5	
2022	38			5	48
2023	0		0	0	
Total	71	13			

Question 3 : Nombre de dossiers Entrepreneurs Volet 1 avec refus, ventilés par année de décision et type de refus

Année de décision	Refus, règlement (Grille de sélection)	Refus - dérogation négative	Total
2019	0	0	0
2020			6
2022		0	
2023		0	
Total	11		13

Question 4 : Nombre de dossiers Entrepreneurs Volet 1 en attente de traitement

En date du 28 février 2023, 24 dossiers Entrepreneurs Volet 1 qui sont en attente de traitement.

Fiche rédigée par : Diego Esteban Cuadra Foy (DIG)	Collaboration(s) retenue(s) :
--	-------------------------------

Question 5 : Délai moyen de traitement Entrepreneurs Volet 1 avec décision, ventilés par année de décision (jours calendaires)

Année de décision	Francophone	Non-Francophone
2019	169	190
2020	153	298
2021	105	109
2022	165	295
2023 (au 28 février 2023)	0	358
Moyenne	149	278